

PV du conseil municipal de RLF 18/04/2017 20h00

Sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre HESTIN, Maire

Nombre de membres du Conseil Municipal: 15

12 conseillers en fonction: Abt Sabine, Anstett Hervé, Conreaux Nicolas, Ducrocq David, Engler Sandra, Feil Patrick, Frécharde Jean-Luc, Gnaedig Jacques, Herment Jean-Pierre, Hestin Jean-Pierre, Jehel Jocelyne, Leisy Pierre

11 conseillers présents.

Conseiller absent : Nicolas Conreaux

Le quorum est atteint, les délibérations peuvent être prises valablement ; 11 votes peuvent s'exprimer.

Le maire présente l'OJ envoyé par courriel le 10/04/2017. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

2017 12°) DESIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Un secrétaire de séance doit être désigné à chaque réunion du conseil, pris parmi les membres de l'assemblée, et chargé de rédiger le procès-verbal de la séance. Ce sont les membres de l'assemblée qui le choisissent.

L'assemblée délibérante peut, le cas échéant, désigner un auxiliaire à ce secrétaire (secrétaire de mairie par exemple) ; cet auxiliaire assiste aux débats mais ne doit pas participer au vote.

Lors de sa première séance de l'année, le conseil a décidé que cette tâche de secrétaire de séance serait désormais assumée par les conseillers, hors adjoints, dans l'ordre alphabétique et que la secrétaire de mairie serait son auxiliaire.

Jean Luc Frécharde (JLF) est donc proposé pour tenir le rôle de secrétaire. En séance l'intéressé refuse d'assumer son tour.

Devant ce refus, JPH se propose pour parer à cette défection ; il en profite pour remercier Roselyne Diaz qui ,ce soir ,l'assistera en tant que secrétaire auxiliaire.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

DESIGNE Jean – Pierre Hestin comme secrétaire de cette séance

2017 13°) AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2016

Le maire rappelle les résultats de clôture 2016 déjà examinés lors du vote des compte de gestion et de comptes administratifs.

Résultats de clôture de l'exercice 2015	Fonction./exploit.	investissement
Budget général	261319.69	-79754.49
Budget eau assainissement	17078.62	-26882.93
Budget camping	2680	-3459.35
Budget Forêt	-7386.75	-19969

Budget Général

Le résultat de clôture de l'exercice 2016 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 261319.69 euros et un déficit d'investissement de 79754.49 euros.

Une partie de l'excédent de fonctionnement (79754,49 euros) doit être affectée à la section d'investissement

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité
Décide d'affecter à la section d'investissement du BG 2017 une partie du résultat de clôture 2016 soit **79754.49 euros**, afin de couvrir le déficit
Décide d'affecter à la section de fonctionnement du BG 2017 le reste de ce résultat soit **181565.20 euros**.

Budget eau - assainissement

Le résultat de clôture de l'exercice 2016 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 17078,62 euros et un déficit d'investissement de 26882,93 euros.

L'excédent de fonctionnement doit être affecté à la section d'investissement .

JLF déclare qu' « *on ne peut pas faire autrement que d'affecter les résultats de cette manière* » ; il tient cependant à faire remarquer qu'il était « *absent lors des votes des comptes administratifs et que pour la première fois depuis de nombreuses années à RLF, trois budgets sont déficitaires* ». Il considère en outre que « *le budget eau assainissement ne peut pas être équilibré sans le virement d'au moins 5000 euros du budget général* » ; selon lui *si le budget général n'abonde pas le budget annexe « eau assainissement », l'équilibre de celui-ci conduirait à proposer des augmentations de tarifs trop importantes* ».

Le maire lui rappelle d'abord les raisons (cf vote des comptes administratifs lors de la dernière séance) qui ont amené à présenter ces déficits (défaut de versement du fonds de compensation de la TVA, non prise en compte par le comptable public des revenus de la taxe foncière sur le budget forêt, ou du paiement par le budget général des travaux de raccordement du camping au réseau d'assainissement collectif, paiement différé de coupes de bois effectuées...).

Il rappelle ensuite que le conseil n'est pas favorable à ce que , par principe, le budget général contribue aux budgets annexes pour les équilibrer. Cela reviendrait à accepter que « *le contribuable paie pour le consommateur* ». Par exemple pour les services de l'eau et de l'assainissement, les tarifs pratiqués à RLF sont encore inférieurs à ceux pratiqués dans le VA. Dans ces conditions, il ne serait pas correct de ponctionner le budget général pour équilibrer le budget annexe, les produits de ces services devant, par principe, équilibrer leurs coûts. Il rappelle en outre que ces services devront être inter-communalisés d'ici 2020.

Jean Luc Frécharde déclare que ce n'est pas parce qu'on a des services inter-communalisés que les tarifs doivent être les mêmes pour toutes les communes. Le maire assure que l'harmonisation des tarifs ne se fera pas d'un coup de baguette magique mais demande comment on peut concevoir ,à terme, un service inter-communalisé rendant les mêmes services à tous les consommateurs en pratiquant des tarifs si différents...

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité
Décide d'affecter à la section d'investissement du budget "eau assainissement" 2017 le résultat de clôture soit **17078,62euros**, afin de couvrir une partie du déficit.

Budget camping

Le résultat de clôture de l'exercice 2016 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 2680 euros et un déficit d'investissement de 3459.35 euros.

L'excédent de fonctionnement (2680 euros) doit être affecté à la section d'investissement .

JLF souligne que « *vous affichez depuis trois saisons une baisse de la fréquentation. Mais le touriste il faut aller le chercher , c'est ce que moi je faisais ; par ailleurs le paiement direct des locations sur des sites internet rend caduque votre décision de faire payer des arrhes* ». Sabine Abt ,relayée par le maire, lui propose donc, sans succès, de continuer à s'investir comme il le faisait pour le camping municipal. Pour le paiement d'arrhes, il s'agit simplement d'être autorisés à le faire par le comptable publique.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Décide d'affecter à la section d'investissement du budget "camping" 2017 le résultat de clôture soit **2680 euros** afin de couvrir une partie du déficit.

Budget forêt

Le résultat de clôture de l'exercice 2016 fait apparaître un déficit de fonctionnement de 7386,75 euros et un déficit d'investissement de 19969 euros.

JLF déclare qu'il reste opposé à l'établissement d'un budget annexe forêt. Celui-ci sera toujours déficitaire tant qu'on n'imposera pas un montant maximum en exploitation au SIVU. Le maire propose de reprendre ce débat au point de l'agenda qui prévoit la discussion sur le SIVU.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Décide l'inscription au budget 2017, au compte 001 dépenses d'investissement de la totalité du déficit 2016 soit 19969 euros

Décide l'inscription au budget 2017, au compte 002 dépenses d'exploitation de la totalité du déficit 2016 soit 7386.75 euros

2017 14°) TARIFS EAU ASSAINISSEMENT

Le prix d'achat d'un compteur d'eau est de 37, 20 euros TTC ; le tarif location compteur n'a pas évolué depuis des années ; il est proposé de le passer à 4,5 euros / semestre (en 2016 : 4,25).

Par ailleurs, des travaux d'assainissement seront entrepris cette année rue de Pierreuse goutte ; pour y faire face et compte tenu des coûts de l'assainissement (prix assainissement + redev modern réseaux) pratiqués dans le VA, il est proposé une augmentation de 4% soit un passage du prix de l'assainissement à 1.25 euro (1.19 en 2016).

JLF annonce que pour les raisons exprimées précédemment, il votera contre cette délibération.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité de 10 voix pour, 1 voix contre (Jean Luc Fréchard)

FIXE la location du compteur d'eau à 4.50 euros / semestre

FIXE le prix de l'assainissement à 1.25 euros / m3

BUDGETS 2017

BUDGET GENERAL

2017 15°) FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION POUR 2017.

Le maire propose, pour 2017, de maintenir les taux votés en 2015 et maintenus en 2016 soit :

- TH : 8.87 %
- TF sur les propriétés bâties : 10.65 %
- TF sur les propriétés non bâties : 47.72 %.

La poursuite de la baisse des dotations de l'Etat (- 16% entre 2016 et 2017 ; - 45% depuis 2013) dégrade notre capacité d'auto financement ; notre capacité de désendettement reste cependant toujours inférieure à 8 ans. La recherche d'économies en fonctionnement (charges personnel, électricité/EP, entretien courant, téléphone) reste d'actualité. Pour réaliser les opérations d'investissement le recours à l'emprunt est nécessaire.

La pression fiscale locale reste encore bien inférieure à celle exercée sur les contribuables des communes d'importance équivalente (tx moyens en 2015, en national TH 24.19, TFB 20.52, TFNB 49.15 ; dans le 68 TH 22.35 ; TFB 16.35, TFNB 65.89) ; dans le Val d'Argent seul LPV continue à maintenir des taux inférieurs à ceux de RLF. A part SMAM, aucune autre collectivité du VA n'envisage de faire évoluer ses taux cette année.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,
Décide d'appliquer les taux suivant pour 2017, identiques à ceux de 2016 :
- TH : 8.87 %
- TFB : 10.65 %
- TFNB : 47.72 %

2017 16°) DEMANDES DE SUBVENTIONS AU BUDGET GENERAL

Les demandes pour 2017, motivées, sont reprises dans le tableau joint. Compte tenu du fait que certaines associations n'ont pas encore exprimé leur besoin, il est proposé de prévoir au BP 2017 une enveloppe maximum de subventions (pour un montant total de 2700 euros) destinée à satisfaire, sur décision du conseil, les demandes éventuelles ultérieures.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité
Décide d'inscrire au budget 2017 (compte 6574) une somme de 2700 euros pour satisfaire au besoin de subventions des associations.
Décide d'inscrire au budget 2017 (compte 65737) une somme de 1126 euros pour satisfaire au besoin de subventions exprimé par des établissements publics

2017 17°) VOTE DU BUDGET GENERAL 2017

Le budget général est présenté pour les montants suivants
- en fonctionnement 598409 (604481 en 2016) euros
- en Investissement 440205 (508503 en 2016) euros

Par rapport au budget 2016, les dépenses réelles de fonctionnement sont prévues en hausse d'environ 22600 euros soit 6% (NB : 2016/2015 environ -22600 - 3.5% et 2015/2014 environ -70000 euros, soit pratiquement -10%). Cette hausse est principalement due à la réintégration de la totalité des taxes foncières dans ce budget ce qui a pour conséquence d'augmenter les charges à caractère général de 20%. Les charges "personnel" ne subissent qu'une hausse de 2.6% due à la revalorisation des salaires de la fonction publique.

Le budget d'investissement devrait permettre, moyennant un emprunt de 68000 euros, les principales réalisations suivantes :

- Éclairage parking cimetière
- Travaux supplémentaires d'enfouissement Rte hingrie
- réfection route Hingrie
- renouvellement EP : rte Hingrie plus premières tranches dans le village
- sentier la biaise
- accessibilité Ecole Maternelle
- enrochement rue pierreusegoutte
- placette retournement aux Beaux champs
- Extension réseaux secs Pierreusegoutte
- Sécurisation entrée mine Grandgoutte

JLF espère que « *vous ne changerez pas les candélabres de l'EP ; il existe des solutions pour les garder et ne changer que le système d'éclairage* ». Pierre Leisy le rassure : dans la solution technique pour rénover l'EP, les candélabres restent en place.

Le maire informe le conseil que certains habitants lui ont fait part de leur regret concernant la réfection du chemin de la Biaise ; contrairement à ce qui a été prévu, ceux-ci préféreraient que le chemin soit revêtu de bitume pour en faciliter la praticabilité pour les personnes âgées et les poussettes notamment. JLF assure que de toute façon, il vaut mieux attendre un certain temps après les travaux d'enfouissement. Le conseil s'accorde pour maintenir la solution du revêtement en concassé fin et dur. Si vraiment, à l'usage, cette praticabilité n'est pas satisfaisante, une autre solution pourra être envisagée.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Approuve le budget général 2016		
	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	598409	598409
Investissement	440205	440205
Décide la mise en application de ce budget		

BUDGET EAU ASSAINISSEMENT

Tarifs de l'eau

cf délib N° 2017 14 ci-dessus

2017 18°) VOTE DU BUDGET EAU ASSAINISSEMENT

La section fonctionnement est à un niveau intermédiaire (109636 euros) entre le budget 2016 (113170 euros) et sa réalisation (92098 euros).

La section investissement prend en compte la reprise des travaux d'assainissement en 2017 (Pierreusegoutte). Moyennant un emprunt prévu à hauteur de 100000 euros, elle permettra en outre de rénover le système de brise charge de la Vaurière et le basculement sur la « nouvelle conduite » des dernières habitations sur la route de la Hingrie.

JLF déclare que pour les raisons exprimées précédemment (plutôt que de faire un emprunt, il vaudrait mieux ponctionner sur le budget général), il votera contre cette délibération. Il demande néanmoins si lors des travaux d'assainissement de la rue de Pierreusegoutte, l'adduction en eau potable est prévue. Le maire répond que l'étude est effectivement en cours. Le manque de pression du fait de l'altitude des dernières maisons devrait être réglé par le fait que la plupart des propriétés sont déjà équipées de sur presseurs.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité de 10 voix pour, 1 voix contre (Jean Luc Fréchart)

Approuve le budget eau assainissement 2017

	Recettes	Dépenses
Exploitation	109636	109636
Investissement	179414	179414
Décide la mise en application de ce budget		

2017 19°) VOTE DU BUDGET CAMPING

Compte tenu de la stagnation (voire légère baisse) de la fréquentation du camping depuis quelques années, il est proposé de réaliser un investissement destiné à en accroître l'attractivité par l'offre, en complément des chalets, d'un hébergement « insolite », praticable toute l'année.

Un emprunt de 25 keuros serait nécessaire. Compte tenu du taux de remplissage moyen de ce type d'habitat, l'investissement pourrait être amorti en moins de 8 ans. L'emprunt sur les chalets a été remboursé en 2016.

La section fonctionnement est en légère augmentation (34629 euros 33713 en 2016) pour tenir compte d'une petite augmentation de la fréquentation.

La section investissement (48730 euros / 22023 en 2016) prend en compte la mise en place d'un hébergement insolite.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Approuve le budget camping 2016

	Recettes	Dépenses
Exploitation	34629	34629
Investissement	48730	48730
Décide la mise en application de ce budget		

2017 20°) VOTE DU BUDGET FORET

Ce budget prend intégralement en compte l'état de prévision des coupes (EPC) et le programme des travaux décidés par la délibération 2016 50.

En fonctionnement, par respect de règles comptables et contrairement à l'an dernier, les dépenses et recettes liées à l'impôt foncier ne sont plus intégrées au prorata de la surface forestière.

L'unique recette d'investissement provient du virement de la section fonctionnement et permet de budgéter les travaux de plantations et de réfection de chemins.

Ces considérations se traduisent par une section de fonctionnement en baisse (215000 euros /265850 en 2016, soit -19%) et une section d'investissement en légère hausse (23000 euros/21450 en 2016 soit + 7%).

JLF estime que les 70keuros payés au SIVU ne sont pas acceptables et ne correspondent pas aux conditions initiales lors de l'adhésion à ce syndicat, puisqu'il s'agissait de ne couvrir que la « *masse salariale de deux bûcherons pour LPV, SCAM et RLF* ». Par ailleurs, pour lui « *une régie intercommunale n'est pas envisageable, les coûts de SMAM (près de 30euros/m3) étant trop élevés* ». Il annonce qu'il votera contre ce budget.

Le maire rappelle que les coûts SIVU sont distribués vers les communes au prorata de la surface communale, au moins depuis 2014 (budget établi par ancienne municipalité, mis en œuvre par la nouvelle) et que depuis le début la municipalité et ses représentants au SIVU s'opposent à cette règle qui défavorise les petites communes à grande surface forestière.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité de 10 voix pour, 1 voix contre (Jean Luc Fréchard)
Approuve le budget Foret 2017

	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	215000	215000
Investissement	23000	23000

Décide la mise en application de ce budget

2017 21 °) INSCRIPTION DU PROJET "CHEMINEMENT PIÉTON" À LA DETR

Le projet de cheminement piétons a été inscrit au budget 2016. La réhabilitation du chemin de la Biaisé pourrait faire l'objet d'une aide de l'Etat dans le cadre de la DETR.

Pour cela une délibération spécifique est nécessaire.

Le financement pourrait être assuré de la façon suivante :

	HT	TTC	DETR		Autofinancement
			%	montant	
Total opération	7002,9	8403,48	2100,87	6302,61	

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE la réhabilitation du chemin de la Biaisé selon le plan de financement proposé et son inscription au dispositif DETR

2017 22 °) GARANTIE AVENANT AU PRÊT CONSENTI PAR LA CDC À L'OPH VA

A la suite de la renégociation de la dette de l'OPH VA Habitat envers la Caisse des Dépôts et Consignations, un avenant au prêt N° 0356773 que la commune de RLF avait garanti va être signé. Il est demandé au conseil de bien vouloir délibérer pour garantir cet avenant dont les caractéristiques figurent en annexe de la présente délibération.

Il est précisé que cette opération concerne l'ancienne « écoles des filles ». Engagé en 1992, cet emprunt sera à terme en 2026.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

REITERE sa garantie pour le remboursement de la ligne de prêt visée en annexe ; cette garantie est accordée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'emprunteur;
S'ENGAGE à libérer, en cas de besoin , jusqu'au complet remboursement de ces sommes, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges

2017 23 °) DEMANDE DE SUBVENTION FONDS CANTONAL D'INVESTISSEMENT

Le Maire propose au conseil d'inscrire au dispositif « Fonds cantonal d'investissement 2017 », les deux projets suivants :

- Acquisition de 5 bornes type « sani chiens » pour un montant TTC de 2677.81 euros : la subvention du département pourrait s'élever à 1785 euros (80% du montant HT) pour un reste à charge de 893 euros.
- Sécurisation de l'entrée de la mine à la Grandgoutte pour un montant TTC de 2844 euros ; la subvention du département pourrait s'élever à 1896 euros (80% du montant HT) pour un reste à charge de 948 euros.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE la mise en place de 5 bornes de « propreté canine »
SOLLICITE auprès du conseil départemental 68, dans le cadre du fonds cantonal d'investissement, une subvention de 80 % du montant HT de l'acquisition soit 1785 euros

DECIDE la mise en sécurité de l'entrée de la mine de la Grandgoutte
SOLLICITE auprès du conseil départemental 68, dans le cadre du fonds cantonal d'investissement, une subvention de 80 % du montant HT des travaux soit 1896 euros

2017 24 °) DÉMISSION DU SIVU FORÊT DE RIBEAUVILLÉ

L'adjoint "forêt" rappelle la situation de RLF vis à vis du SIVU.

Dans la perspective d'une gestion communautaire des quatre forêts communales de SMAM, SCAM, LPV et RLF, le maire propose au conseil d'entamer une procédure de retrait du syndicat.

JLF se déclare contre cette sortie : *« il suffit de ne prévoir dans les EPC qu'un montant de 20-25keuros pour le SIVU et celui-ci sera bien obligé de faire avec pour son budget. Le contrat c'était deux bûcherons alors qu'ils en ont embauché deux de plus ».*

Le maire confirme que *"la charge SIVU actuelle n'est pas supportable par la commune. Mais l'interprétation de Jean Luc Frécharde est erronée : dans la délibération d'adhésion de RLF au SIVU (20 septembre 2010), il est stipulé l'engagement d'occuper un minimum de deux bucherons sur les trois communes de SCAM, LPV et RLF ; par ailleurs les statuts du SIVU imposent une participation financière de chaque commune proportionnelle à la surface de sa forêt soumise au régime forestier."*

Ce constat est d'ailleurs partagé par les municipalités de LPV et SCAM. Sur une question de Sandra Engler, le maire précise qu'une réflexion sur la mise en place d'une régie intercommunale a débuté, certes trop timidement, mais deux réunions ont déjà eu lieu depuis début 2017.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité de 10 voix pour, 1 voix contre (Jean Luc Frécharde)

DECIDE le retrait du SIVU Forêt de Ribeaupillé
CHARGE le maire de mener la procédure de retrait.

2017 25°) LOCATION DE TERRAIN

Mme Aurore Antzenberger, domiciliée à RLF, 26 Pierreusegoutte, sollicite, par lettre reçue le 10 avril 2017, la location de la parcelle 17, section 6 (1 ha 59 a 80 ca) à des fins de parcage.

Le maire propose au conseil d'accéder à cette demande. Il rappelle les tarifs fixés par le conseil : 13.01 pour un ha et 7.68 / ha supplémentaire.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE :

- la location à Mme Antzenberger de la parcelle 17 section 16 d'une superficie de 1 ha 59 a 80 ca
- la redevance annuelle, fixée à 17.60 euros pour 2017 ; elle sera revue annuellement selon la grille de tarifs fixée par le conseil municipal.
- la durée de la concession est de neuf ans, renouvelable chaque année par tacite reconduction
- la concession débute au 1 janvier 2017

POINTS DIVERS

Information sur le droit de préemption

Le maire informe que la municipalité n'a pas exercé son droit de préemption pour les ventes des propriétés suivantes :

Infos CCVA :

- Les budgets ont été votés sans décision prise sur un potentiel pacte financier et fiscal entre les communes et la CCVA ; compte tenu de l'état des finances de la CCVA (nécessité de trouver structurellement 200 keuros pour rétablir une capacité d'autofinancement positive) , le budget 2017 semble fragile et ne prépare pas l'avenir. Des engagements ont cependant été pris pour faire aboutir les réflexions sur les baisses du coût de fonctionnement (qui nécessiteront la forte diminution voire la suppression de certains services intercommunaux), sur la baisse des attributions de compensation (AC), sans oublier la problématique de la fiscalité, disparate sur notre territoire. Concernant les AC, la seule disposition prise est le versement aux communes de la moitié des montants versés en 2016.

1. Un autre point d'attention sera , en 2017, la régularisation de l'actionnariat de la SPL EVA (passage d'un 60% SMAM-40%CCVA à un 50/50) et la séparation des fonctions de Président et de Directeur Général) : ces deux actions sont prévues dans les textes et délibérations votés lors de la création de la SPL EVA.

Demande de rachat de terrains

Le maire évoque la demande d'achat à la commune de parcelles cédées récemment et gracieusement par des habitants soucieux d'en faire profiter la collectivité. Cette transaction est possible légalement . L'avis général est d'attendre l'avis des anciens propriétaires et généreux donateurs.

Lors du tour de table final :

- Sabine Abt demande s'il est prévu un éclairage public du chemin de la Biaise :aujourd'hui, ce n'est pas le cas mais rien n'empêche d'étudier favorablement cette question.
- Jean Luc Fréchar d revient sur le budget assainissement et s'interroge sur la durée du prêt envisagé ; le maire répond que le taux fixe envisagé aux alentours de 1% (en tout cas inférieur à 1.5%) permet de choisir une durée longue de 20 ans.
- Jacques Gnaedig se dit agacé par l'extinction du lampadaire devant chez lui et demande ce que la commune compte faire au sujet de l'EP : en attendant la mise en place d'un nouveau système qui générera des économies d'énergie, on a coupé un lampadaire sur deux. JLF estime que le village est « devenu un peu tristounet ». Le maire relativise : « tristounet , la nuit ! RLF ce n'est pas les champs élysées ». Pierre Leisy fait part du niveau d'économie déjà réalisé par la prise de ces mesures simples pour lesquelles le maire affirme avoir aussi reçu des encouragements et même des remerciements pour avoir éteint tel ou tel lampadaire. L'EP est fait pour éclairer la

voie publique pas les parvis, les entrées ou les parking des habitations. Patrick Feil fait remarquer que les réseaux d'EP n'ont pas été conçus pour permettre la modulation de celui-ci.

Plus aucune prise de parole n'étant sollicitée, le maire remercie l'assemblée et clôture la séance.